

ÉTAT-CIVIL

Naissances

- Lyam SCHEIN né le 14 avril 2021
- Lou, Valérie, Isabelle CHARLES BRIERE née le 17 avril 2021
- Tylo, André CHEVANNE né le 7 mai 2021
- Issa CHALAD né le 12 mai 2021

Nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

- Christophe GIRAUD et Manon DELBLANCHU mariés le 15 mai 2021

Nos félicitations aux nouveaux mariés.

Décès

- DAVIDOU Simonne décédée le 22 avril 2021
- CHEYSSIAL épouse LAFON Jeannine décédée le 25 avril 2021
- PEL Nicolas décédé le 4 mai 2021
- AMZIAB Abdeslam décédé le 17 mai 2021

Nos sincères condoléances aux familles dans la peine.

La Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Mascaret continue d'accueillir de nouvelles entreprises

La crise économique liée aux conditions sanitaires n'arrête pas les porteurs de projets. Ainsi, La Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Mascaret à Izon continue d'intégrer de nouvelles structures à l'instar, récemment, de la Société IRIES. Cette entreprise est spécialisée dans la domotique et l'installation des réseaux de fibre optique notamment. Cette dernière activité procure actuellement à IRIES des commandes régulières compte-tenu du déploiement important de la fibre optique sur notre zone géographique. Elle permet à cette jeune entreprise d'employer déjà 5 techniciens. IRIES était, jusqu'ici, hébergée à la Pépinière du Mascaret, en simple domiciliation. En effet, la Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Mascaret offre des modalités d'accueil évolutives : simple domiciliation, co-working, bureaux en pépinière et en hôtel. Ces modalités sont complétées de 2 salles de réunion à louer (25 et 66 m²). Un large panel de surfaces de bureaux permet aux entreprises d'y naître et de s'y développer. Cet outil de développement économique est géré par la CALI.

Pépinière-Hôtel D'Entreprises : 230, Av. d'Uchamp - 33000 IZON
Tél : 05 57 23 21 46 - Accueilentreprises@lcali.fr
<https://www.lcali.fr/sites/default/files/economie/pepiniere-entreprises-mascaret.pdf>

HORAIRES DES MESSSES

Samedi	05 : 17h30	DAIGNAC
Dimanche	06 : 09h15 11h00	S ^T GERMAIN DU PUCH BRANNE
Samedi	12 : 17h30	CESSAC
Dimanche	13 : 09h15 11h00	NAUJAN ET POSTIAC S ^T QUENTIN DE BARON
Samedi	19 : 17h30	VAYRES
Dimanche	20 : 09h15 11h00	ARVEYRES GREZILLAC
Dimanche	27 : 11h00	GUILLAC Fête du secteur pastoral

SECRETARIAT : Lundi de 13h à 16h et du mardi au vendredi de 09h15 à 12h15. Tél. : 09 64 10 97 69 ou secteurs.pasto.arbr@gmail.com
ACCUEIL : Vendredi de 14h à 17h et Samedi de 09h30 à 12h Tél. : 05 57 24 81 57

CONTACTS UTILES

Mairie : 05 57 55 25 55
contact@mairie-vayres.fr

CCAS : 05 57 55 25 53
ccas@mairie-vayres.fr

Aides à Domicile : 05 57 55 19 31
amdveyres@mairie-vayres.fr

Bibliothèque : 05 57 55 19 30
bibliotheque@mairie-vayres.fr

Police Municipale : 06 81 56 53 09
<https://vayres.portailcitoyen.eu/>

Astreinte (urgence) : 06 77 85 48 72

École maternelle : 09 64 07 85 02

Garderie maternelle : 06 33 44 32 32

École élémentaire : 05 57 74 83 14

Garderie élémentaire : 06 08 83 48 97

Centre de loisirs : 05 57 50 99 67

Urbanisme : 05 33 03 00 10
urbanisme@lcali.fr

SMICVAL

Il est rappelé aux usagers qu'ils doivent rentrer les poubelles après le passage du service.

Collecte des bacs



mercredi 02, 16 et 30 juin.



mercredi 09 et 23 juin.

ATTENTION : **zone 1** vos poubelles doivent être sorties la veille au soir et en **zone 2** le jour même avant midi. Pour que vos déchets puissent être ramassés par les équipes du SMICVAL :

- vous devez trier vos déchets,
- les sacs poubelles doivent être obligatoirement fermés et mis dans les containers marron.
- les cartons doivent être compactés avant d'être mis dans les containers jaunes.

SMICVAL MARKET : 05 57 84 74 00

SANS RDV : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jusqu'au 30 octobre.

AVEC RDV : vendredi et samedi sur smicval.fr

RAPPEL : vous devez absolument bâcher votre remorque contenant des déchets verts pour les amener à la déchetterie afin d'éviter de perdre une partie de votre cargaison sur la chaussée.

Pensez à vous munir de votre carte !

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15 (sur téléphone fixe)

112 (sur téléphone portable)

Ambulance de Vayres : 05 57 74 76 23

Centre anti-poison : 05 56 96 40 80

Pompier : 18 **Police** : 17

Journal Municipal de Vayres

Directeur de publication : Jacques LEGRAND

Élue chargée de la rédaction : Jocelyne LEMOINE

Conseillère municipale chargée de la maquette : Isabelle MOUNIC

ISSN 2555-9710 - Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.



Les Actualités du mois de Juin 2021

Retrouvez-les également sur votre site internet : www.mairie-vayres.fr ou en temps réel sur l'application **CityAll**.

Samedi 19 juin Après-midi Nettoyage avec le CME de 14h à 16h départ parc de la Mairie.

POUR LES JEUNES DE 18 ANS

Le **Pass Culture** est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le **Pass Culture** a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

Renseignements et inscriptions sur <https://pass.culture.fr>

PERMANENCE DE LA MUTUELLE COMMUNALE

Les prises de rendez-vous s'effectueront en Mairie ou par téléphone au 05 57 55 25 55.

Lundi 7 Juin après midi

Lundi 5 Juillet matin

Dans les bureaux situés au rez-de-chaussée de la Mairie.

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assurera les permanences suivantes en Mairie sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 57 55 25 55 :

- **Le samedi 26 Juin 2021 de 9h30 à 12h30**

ENQUÊTE GENESE

sur le vécu et les opinions en matière de sécurité

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) réalise, entre le 31 mai et le 3 juillet 2021, une importante enquête sur le vécu et les opinions en matière de sécurité (enquête GENESE) en France métropolitaine. L'objectif de cette enquête est de permettre d'établir des diagnostics qualitatifs et quantitatifs précis en matière de sécurité intérieure, à la fois à l'échelon local et national. Les conclusions issues de l'enquête permettront d'adapter l'action des pouvoirs publics pour mieux protéger la population et mieux prendre en charge les victimes. **Dans notre commune, une ou plusieurs personnes âgées de 18 à 74 ans seront sollicitées pour participer à l'enquête.** Un enquêteur ou une enquêtrice de l'institut IPSOS chargé(e) de les interroger prendra contact avec elles pour réaliser l'entretien à domicile. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour toute information complémentaire : <https://www.enquetegenese-domicile.org/> ou services et appel gratuits 0 800 942 580.

JEUNESSE

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libourmais propose, via les Espaces Jeunes, des activités, séjours ou encore des lieux de rencontre pour les jeunes du territoire.

Le public des 16/18 ans adhère plus facilement à des activités qu'ils peuvent pratiquer en autonomie.

Aussi, à compter de cet été, un « **Cali Pass été** » est mis en place. Il a vocation à faciliter l'accès de ces jeunes à des activités de loisirs, culturelles et sportives. Il se présente sous la forme d'un chéquier d'activités.

Cette action est destinée aux jeunes **domiciliés sur le territoire de La Cali et nés en 2003, 2004 et 2005.**

L'adhésion à l'un des Espaces Jeunes communautaires est nécessaire pour bénéficier de cette action.

Renseignements et adhésion aux numéros suivants.

BIJ 05 57 74 06 52

Espace Jeunes Izon 05 57 74 76 26

Espace Jeunes Coutras 05 57 69 37 35

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections Régionales et Départementales auront lieu **les 20 et 27 juin prochains**.

Les Bureaux de vote restent inchangés : Salle du Blason Bureau 1, Ecole maternelle Bureau 2 et Salle Daniel Malville Bureau 3. Ils seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Seuls les nouveaux électeurs recevront dans les prochains jours une nouvelle carte électorale.

Ces élections se dérouleront dans le respect des conditions sanitaires avec un nettoyage régulier des bureaux de vote. Nous vous demandons bien évidemment de respecter ces mesures, de porter un masque, de vous laver les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée du bureau de vote, d'amener votre propre stylo pour l'émargement, d'éviter au maximum les croisements et les rassemblements dans les salles.

Bien évidemment la carte d'identité et la carte d'électeur sont nécessaires pour les opérations de vote.

Nouveau : Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de **procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr**

COMMÉMORATION DU 18 JUIN 2021

Compte tenu de la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus et du plan Vigipirate «Risque attentat», **la cérémonie du 18 juin se déroulera avec un minimum de personnes présentes**, autorisées par les services de l'Etat, à savoir : Monsieur le Maire et ses adjoints, un ou deux représentants des Anciens Combattants et un porte-drapeau.

Le vin d'honneur traditionnellement offert par la Municipalité, n'aura pas lieu

COUPURES DE COURANT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

**Vendredi 11 juin de 13h30 à 16h45
du 43 au 45 et 78 avenue Jean Raoul Paul
au 37, 53 et 74 avenue d'Izon.**

Votre santé nécessite un appareillage électrique. Votre médecin doit effectuer une "demande d'information particulière en cas de coupure électrique" et l'envoyer à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous serez alors prévenu individuellement en cas de coupure programmée.

VACCINATIONS

Campagne 2^{ème} injection.

Après le succès de la campagne de vaccination des 4 et 20 mai derniers organisée en partenariat avec la Municipalité de Vayres, le Département de la Gironde et la Communauté d'Agglomération du Libournais, plus de 200 personnes ont pu recevoir une première dose du vaccin PFIZER.

Ces dernières recevront leur deuxième dose les 15 et 17 juin prochains suivant la même organisation.

Nous tenons à remercier les Docteurs Pinaud et Marchesseau du cabinet médical de Vayres, les infirmiers et infirmières ainsi que les élus, bénévoles et personnels municipaux présents sur ces différentes journées.

Nous étudions dès à présent l'organisation d'une vaccination pour les plus de 18 ans. L'information sera disponible dès que possible sur City All !

PLAN CANICULE

Vous êtes âgés ou en situation de handicap, vous pouvez dès à présent vous faire inscrire sur le registre du plan canicule afin d'être appelés régulièrement pendant ces périodes.

Renseignements au CCAS : 05 57 55 25 53

BIBLIOTHÈQUE

Côté livres

Arrivage de nouveautés

Avant l'été de C. Gallay / Les Possibles de V. Grimaldi / Haute saison de A. Bréau / Les Détectives du Yorkshire T6 de J. Chapman / Je n'ai plus le temps d'attendre J.L. Fournier / Vers le soleil de J. Sandrel / Bienvenue à Big Stone Gap de A. Trigiani / Les Trois vies de Suzana Baker de P. Amar / Le Meilleur est à venir de F. Bourdin / Ce que les étoiles doivent à la nuit de A-G. Huon / Canoë de M. de Kéranal / Cette nuit-là de V. Hislop / Le Serpent majuscule de P. Lemaître / Un voisin trop discret de I. Levison /

Poulets grillés de S. Hénaff / Un pape pour l'apocalypse de J.L. Marcastel / Meurtres gourmands T1 et T2 de N. Balen...

Actuellement, la bibliothèque est ouverte en mode dynamique aux horaires suivants :

Mardi : 9h-12h/14h-17h30

Mercredi : 9h-12h30/14h-18h00

Vendredi : 9h-12h00/14h-18h00

Samedi : 9h-12h30

Informations sur au 05 57 55 19 30 ou sur www.bibliotheque-vayres.net

LOI SUR LES CHATS ERRANTS

Stérilisation et identification obligatoires au 1^{er} janvier 2015

La gestion de ces animaux par le maire est une obligation légale.

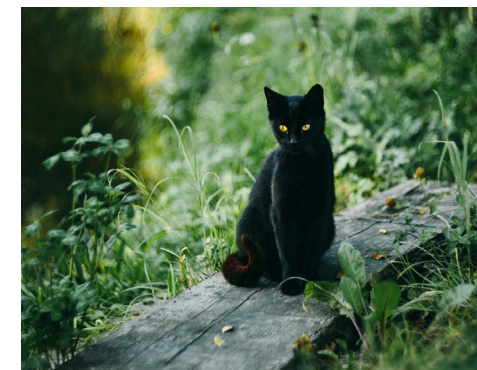
La loi (art. L. 211-19-1 du CRPM) interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

«Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés (trouvés à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci) vivants en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Le nombre d'animaux en divagation ou perdus est estimé à 1 animal pour 250 habitants par an. La divagation animale pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...)

Ils provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives (marquages urinaires malodorants, destructions de poubelles...)

Ils représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Ces animaux souffrant parfois de malnutrition et de maladie. Compte tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire. La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladie.



Une fois stérilisés : Ils ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, plus de miaulements. Ils ne propagent plus des maladies infectieuses comme le FIV, leucose, coryza, typhus... La population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire en empêchant d'autres arrivants de s'installer. En petit nombre, ils sont bien acceptés des habitants. Craintifs ils fuient devant le bruit et devant un inconnu, ils n'agressent jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement ; aucune des maladies propres au chat n'est transmissible à l'Homme ; le chat est l'un des rares animaux à enterrer ses déjections, sauf le mâle en rut.

La Municipalité engagera prochainement une réflexion afin de trouver une solution palliative à cette problématique, dans une démarche responsable et respectueuse du bien-être animal.

Nous remercions toutes les personnes, dévouées et bienveillantes qui les nourrissent gratuitement mais par amour de nos boules à poils merci de nous aider à les capturer en nous signalant leur présence près de votre domicile.